

PROCES VERBAL COMITE SYNDICAL DU 28 SEPTEMBRE 2006

Délégués	66	En exercice	66	
Présents	23	Pouvoirs	0	Suffrages exprimés 23

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 20 septembre 2006, l'an deux mille six et le 28 septembre 2006, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux s'est réuni à la suite de la convocation adressée le 22 septembre 2006.

PRESENTS

BOURDAIS Luc – BOURCET Georges- CACHARD Roger - CHARMETTE Dominique - COULOMB Michel – CROS Pierre – CROUZET Jean-Noël – DORNE Thierry - FAURE Jean-Paul - FOUREZON André – GARNIER Gilles – JOUVE André - MARIJON Gérard – MERCIER Philip –PLANTIER Jean-Luc - REYNAUD Jean-Louis – RUEL Christian – SABY Christophe - SAINT LEGER Chantal - TACONNET Robert – VIALLE Lucien – VIGNAL Jean-Paul - WOJCIEZKO Raymonde.

ABSENTS non REPRESENTES

ALLIX Dominique - AUREL Marc – BERTHIER Daniel – BEYDON Patrick – BOETTI Claudine - BOUET Alain -- BRUN Patrick – CADET André - CHABAL Gilbert – CHANAL Marcel – CHAUVY Alain - CUOQ Roger – DANEROL Bruno- DEBARD Marie Rose – DUCCI M.Jean – ETTWILLER Catherine - FAURE Guy – FAURE Maurice – FAURE Philippe – FREYDIER Richard - GUIRON Sophie – HELMSTETTER Ernest - LOUIS Marie-Thérèse – MAISONNIAC Jean-Pierre – MARLIN Gilbert – MAZAT Laurice - MOULIN Michel – MOUNIER Michel - OTTAVI Roseline – PETREL Henri – REBOUL Daniel - REY Jean-Louis - REY Roger – REYNE André – RIFFARD Jean-Paul – ROCHETTE Bernard - RODARY Fernand – ROSTAIND Françoise - SOULAGEON Pierrette – TILET Nadine - TERRAS Marie-Noëlle - VALLA Jean – VIGNE Gilles

PRESENTS ES-QUALITE

François PONCE – Colette COUTHION

SECRETAIRE DE SEANCE

M. FOUREZON André, assisté de Mlle Colette COUTHION

Pierre CROS, Président, ouvre la séance à 18h05. Il rappelle que lors de la réunion du mercredi 20 septembre 2006, seulement 29 délégués étaient présents. Le quorum (34 présents) n'ayant pas été atteint, le Comité Syndical ne pouvait pas délibérer valablement. En conséquence et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette séance a été renvoyée à ce jour jeudi 28 septembre 2006 et elle pourra donc délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

Il excuse Mme Carine ROBERT.

Il demande à Mademoiselle COUTHION de procéder à l'appel des délégués.

1. GARANTIE RETENUE DE L'ETS GUION

Monsieur le Président laisse la parole au Directeur Technique pour rappeler les faits. Lors du marché de la déchetterie du Cheylard en 2002 concernant le lot n°2 Métallerie-Serrurerie, ayant constaté des malfaçons, il a été retenu les garanties de l'Ets GUION. A ce jour, malgré maintes relances et négociations, la pièce (jauge de la cuve d'huile) n'est toujours pas livrée. Nous ne souhaitons pas libérer la retenue de garantie et désirons l'encaisser au profit du syndicat.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'encaissement de 2087,80 euros : montant de la retenue de garantie.

2. ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LA CONSTRUCTION DE LA DECHETTERIE A VERNOUX-EN-VIVARAIS

Monsieur le Président explique que La Commission d'Appel d'Offres a eu lieu le 12 septembre et qu'il a été retenu à l'unanimité l'entreprise :

GERLAND ET FILS
Les Pêchers
07240 VERNOUX EN VIVARAIS

Effectivement, le delta de prix entre les deux entreprises ayant remis une offre est important alors que leurs qualités techniques restent équivalentes : offre de base de SAROUL-PERRIN : 247 676,40 € et offre de base de Gerland : 232 068,23 € (avec une variante en murs préfabriqués à 218 371,86 €).

Monsieur le Président précise que le choix orienté vers la variante a été négocié pour obtenir une offre inférieure à notre estimation (213 500 €). Par fax du 12/09/06, à 16H26 l'entreprise GERLAND confirme sa dernière offre en préfabriqués à 212 674,42 € ce qui la place à 35 001,98 € soit 14,13% en dessous de l'entreprise SAROUL-PERRIN.

D'autre part, les délais d'exécution donnés par GERLAND, bien meilleurs que SAROUL-PERRIN, consolide notre décision.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, confirme le choix de la CAO et approuve l'attribution du marché et sa signature par le Président, pour la construction de la déchetterie de Vernoux-En-Vivarais à GERLAND ET FILS pour la variante négociée à 212 674,42 €.

3. CONSULTATIONS POUR LES SERVICES DE TRANSPORT DE DECHETS

Monsieur le Président donne la parole au Directeur Technique. Ce dernier informe qu'une procédure adaptée doit être lancée pour les services de transport des OM (Ordures Ménagères), DIB (Déchets Industriels Banals) et CARTONS : le terme du précédent marché (avec les Transports ROCHE FRERES à Accons) étant fixé au 31/12/2006. La publicité de ce marché se fera par l'intermédiaire de journaux locaux.

Les critères de sélection seront la disponibilité et la fiabilité : nous ne pouvons assurer un stockage de déchets plus de 36 heures.

Mr SABY précise que la durée du contrat est fixé à deux ans ceci afin de s'adapter au mieux aux besoins et ne pas s'engager dans du long terme.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve cette consultation et la signature de tout document relatif à ce nouveau marché.

4. CONSULTATIONS POUR L'ACHAT D'UN COMPACTEUR

Monsieur le Président explique que nous devons effectuer une procédure adaptée dans le cadre de l'achat d'un nouveau compacteur conformément à notre plan d'investissement.

Il demande au Directeur Technique de donner quelques précisions ; il est prévu de remplacer le compacteur PSH en 2007 qui a atteint aujourd'hui 11500 heures en 8 ans de service. Nous allons faire directement une demande écrite par mail à un nombre important de constructeurs reconnus et connus sur le marché pour en assurer la publicité.

Les entreprises qui seront contactées sont :

VINCENT
SERAM
SACRIA
PSH
PRESSOR
JULIA Environnement
GILLARD SAS
COMDEC
ARMAND MOULET
AJK

Les coûts seront d'environ 50 000 euros.

Mr SABY demande s'il y aura reprise de l'ancien compacteur : ce sera à définir.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve l'organisation de cette consultation et la signature de tout document relatif à ce nouveau marché.

5. TARIF APPLIQUE PAR LE VERRIER OI BSN GLASSPACK POUR LE TRANSPORT DU VERRE

Dans le cadre de la signature du Contrat Programme de Durée Barème D avec ECO-Emballage et les repreneurs, il convient de formaliser le transport du verre vers le site de LAVILLEDIEU.

OI BSN GLASSPACK, ayant la compétence du transport (nous sommes au-delà de 50kms (61 kms) du centre de traitement de Lavilledieu), après consultation de transporteurs, a établi le prix du transport à 10,00 € /tonne (au lieu de 15,24 €/tonne/HT). Considérant que le SICTOMSED a intérêt à continuer d'assurer lui-même ces transports et ne pas investir dans la mise en place d'une aire de stockage sur la déchetterie,

Mr Jean-Paul FAURE constate que l'augmentation du coût du verre (soit environ -18 €/tonne au lieu -9,97 €/tonne) n'incitera pas à trier.

Mr FOUREZON et le Directeur Technique explique qu'il passerait à -200 €/tonne si aucun tri n'était effectué !

Le Comité Syndical, à l'unanimité, souhaite maintenir le transport du verre via le SICTOMSED et accepte le nouveau tarif de 10,00 €/tonne à facturer à OI BSN GLASSPACK.

6. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

7. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Monsieur le Président résume les événements produits depuis le dernier Comité Syndical (31/05/06) concernant le dossier de sortie du SYTRAD. IL remet à chacun le courrier envoyé par l'avocat, Maître CHAMPAUZAC du 7 juillet 2006 au Ministre de l'Intérieur et la réponse de ce dernier en date du 8 septembre 2006.

Mr Jean-Noël CROUZET demande ce que suggère le Cabinet de Maître Champauzac : réponse du Président : nous allons le contacter prochainement.

8. DIVERS

Mme CHARMETTE, déléguée des Nonières, demande une mise en place de dalle pour les containers non accessibles surtout par temps de neige.

Elle souhaite également connaître les horaires EXACTS de la déchetterie du Cheylard (ceux du panneau à l'entrée non identique au portail). Peut-être les distribuer dans les mairies suggère Mr SABY ? Ils sont communiqués tous les deux mois dans le Dauphiné et Terre Vivaroise et dans le Journal du Tri.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 19h05

Le Secrétaire de séance
André FOUREZON

Le Président du SICTOMSED
Pierre CROS